

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 1^{er} jour du mois de mai 2023, aux heures et lieu habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Valérie Desrochers, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Jean-Félice Nadeau et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Nathalie Fournier, greffière adjointe, sont également présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**RÉSOLUTION
NO 108-23**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 109-23**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 26 avril 2023 et totalisant 1 330 205,27 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

RÉSOLUTION
NO 110-23

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 27 avril 2023 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 8 mars 2023. Le conseil en prend acte.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
NO 111-23

ENTENTE INTERMUNICIPALE VILLE-PAROISSE: EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

ATTENDU QUE la Ville et la Paroisse désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale de fourniture de services;

ATTENDU QUE la Ville et la Paroisse font face à des enjeux cruciaux quant à la gestion de leurs ressources humaines, notamment en termes d'embauche et de rétention de main-d'œuvre;

ATTENDU QU'aucune des municipalités ne peut actuellement compter sur une ressource qualifiée pour prendre en charge la gestion des ressources humaines;

ATTENDU QUE la Ville et la Paroisse souhaitent collaborer pour mettre en œuvre une entente dont l'objectif est de procéder à l'embauche conjointe d'un directeur des ressources humaines et de l'amélioration continue qui agirait pour le compte des deux municipalités;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, l'entente intermunicipale pour l'embauche conjointe d'un directeur des ressources humaines et de l'amélioration continue à intervenir avec la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, laquelle a pour objet d'établir les conditions entre les parties à l'égard de cette embauche.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

RÉSOLUTION
NO 112-23

ENTENTE VILLE - PAROISSE RUES MITOYENNES

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente à intervenir avec la Paroisse de Plessisville relative à la gestion des voies publiques mitoyennes, soit l'avenue Forand et le boulevard des Sucrieries.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 113-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR - EMBAUCHE COMMUNE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME (VILLE-PAROISSE)

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet d'embauche commun d'un inspecteur en urbanisme dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet d'embauche et à assumer une partie des coûts.

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

RÉSOLUTION
NO 114-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR - ACQUISITION ET PARTAGE D'UNE TÊTE ROTATIVE DE PELLE RÉTROCAVEUSE (VILLE-PAROISSE)

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet d'acquisition et de partage d'une tête rotative de pelle rétrocaveuse dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par monsieur monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet et à assumer une partie des coûts.

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 115-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR - ACQUISITION ET PARTAGE D'UN CHARGEUR SUR ROUES (VILLE-PAROISSE)

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet d'acquisition et de partage d'un chargeur sur roues dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet et à assumer une partie des coûts.

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 116-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MODÉLISATION DES INFRASTRUCTURES (VILLE-PAROISSE)

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet de réalisation d'une étude de modélisation des infrastructures dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet et à assumer une partie des coûts.

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 117-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR - EMBAUCHE COMMUNE D'UN CHARGÉ DE PROJETS EN LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS (VILLE-PAROISSE)

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet d'embauche commun d'un chargé de projets en loisirs et événements dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

DE S'ENGAGER à participer au projet d'embauche et à assumer une partie des coûts.

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 118-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT À NEIGE INTERMUNICIPAL (VILLE-PAROISSE)

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet de réalisation d'une étude d'opportunité sur l'aménagement d'un dépôt à neige intermunicipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet et à assumer une partie des coûts.

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO 119-23

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉGIE INTERNE NO 25 EN MATIÈRE DE VOL ET FRAUDE EN MILIEU DE TRAVAIL

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique de régie interne n° 25 intitulée « En matière de vol et fraude en milieu de travail », laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est paraphée par le maire et la greffière adjointe.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

RÉSOLUTION
NO 120-23

CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE : DEMANDE DE RÉOLUTION DE CONTRAT À ECOTUNED

ATTENDU QU'en 2019, sous l'initiative de YHC Environnement, la Ville de Plessisville s'est joint avec six (6) autres municipalités québécoises au projet-pilote "Services écologiques intelligents de transport électrifié" (SÉiTé);

ATTENDU QUE s'en est suivi le dépôt d'une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'achat et la conversion électrique d'une camionnette F-150, dans le but ultime de l'offrir en autopartage selon la même formule que celle mise de l'avant avec l'actuel programme SAUVÉR;

ATTENDU QUE la technologie choisie pour la réalisation du projet-pilote a été mise au point au Québec par l'entreprise Ecotuned. Cette dernière a recours à un processus breveté pour remplacer les moteurs à essence des véhicules par des moteurs 100 % électriques;

ATTENDU les premiers ratés du projet dès 2020, notamment le ralentissement considérable des délais d'approvisionnement des pièces requises pour la conversion électrique des moteurs en raison de la pandémie, le déménagement de la production du principal fournisseur d'Ecotuned en Chine, ce qui a nui aux activités de l'entreprise à un point tel qu'elle a été mise en vente et rachetée par les autobus Girardin, son principal client.

ATTENDU QUE devant ce contexte, les municipalités participant au projet SÉiTé ont choisi d'être tolérantes envers Ecotuned;

ATTENDU QUE les problèmes de fonctionnement des camionnettes se sont multipliés et ce, dès leur livraison au milieu de l'année 2021, entraînant depuis, une succession de pannes et de défauts qui ont forcé toutes les municipalités sans exception à retourner leur véhicule chez Ecotuned et ce, à plusieurs reprises;

ATTENDU QU'en raison de l'instabilité de la camionnette, il est d'ores et déjà acquis qu'elle ne pourra être offerte en autopartage;

ATTENDU QUE pour ces raisons et comme la problématique est similaire dans les six (6) autres municipalités qui participent au projet-pilote, ces dernières souhaitent mettre en demeure Ecotuned afin que soit résolu le contrat les liant à l'entreprise et qu'Ecotuned rembourse aux municipalités les frais qu'elles ont engagés depuis le début du projet;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la greffière, M^e Geneviève Ferland Lamontagne, à transmettre au nom de la Ville de Plessisville, une mise en demeure à l'encontre de l'entreprise Services Automobiles Grantuned inc. également connue sous le nom de Technologies Ecotuned, dans le but de résoudre le contrat liant les parties et de faire en sorte que la Ville recouvre son investissement dans le projet en échange de la remise de la camionnette électrique.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION
NO 121-23

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PROGRAMME HABITATION DURABLE PLUS 2023

ATTENDU l'adoption du règlement « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2023 » prévu à la présente séance;

ATTENDU QUE pour l'application de ce programme d'aide financière, un « comité consultatif » doit être constitué afin de supporter l'équipe du Développement durable lors de cas particuliers;

ATTENDU QUE ce comité sera constitué de quatre (4) personnes;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes pour former le comité consultatif pour supporter l'équipe du développement durable dans l'application du règlement « Établissant le programme de subventions "Plessisville - Habitation durable plus" Édition 2023 » :

1. Madame Christine Gingras, conseillère municipale;
2. Monsieur Jérémy William, coordonnateur à l'urbanisme;
3. Monsieur Kevin Bisailon Champagne, agent à l'urbanisme;
4. Monsieur Martin Laliberté, citoyen de Plessisville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 122-23

MUNICIPALITÉ AMIE DES MONARQUES

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de milliers de citoyens;

ATTENDU QUE, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville pose déjà plusieurs actions en faveur de la préservation du monarque, comme l'interdiction des herbicides de synthèses; l'emploi de plantes indigènes dans les plantations municipales; la collaboration avec les écoles pour semer des asclépiades;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

ATTENDU QUE le 22 mai sera la journée mondiale de la biodiversité et que le monarque en est un indicateur;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville s'engage à devenir une *Ville amie des monarques* du programme l'*Effet papillon* de la Fondation David Suzuki.

QUE le maire soit autorisé à signer au nom de la Ville l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

QUE la Ville contribue à la restauration des habitats du monarque et à la sensibilisation de ses citoyens envers celui-ci.

Il est de plus résolu que la Ville s'engage à réaliser huit (8) des 24 mesures recommandées par la Fondation David Suzuki.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 123-23

OCTROI CONTRAT - RESURFAÇAGE DE L'AVENUE SAINT-LOUIS (ENTRE LA RUE ST-CALIXTE ET LA ROUTE 116)

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 20 mars 2023 à 11 h pour les travaux de resurfaçage de l'avenue Saint-Louis (entre la rue Saint-Calixte et la route 116);

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Bérubé, ingénieur de la firme Pluritec Ltée en date du 22 mars 2023;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Pavage Centre Sud du Québec inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Pavage Centre Sud du Québec inc. pour les travaux de resurfaçage de l'avenue Saint-Louis (entre la rue Saint-Calixte et la route 116), pour 604 450 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement, aux activités d'investissement pour financer les travaux.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

DE FINANCER le solde résiduaire, déduction faite de la subvention pour le paiement des travaux, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice des activités d'investissement.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 124-23

DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE - 1525, AVENUE SAINT-LUC

ATTENDU la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1525, avenue Saint-Luc, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1525, avenue Saint-Luc, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 12 avril 2023.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 125-23

DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE - 1823, RUE SAINT-CALIXTE

ATTENDU la demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 1823, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 1823, Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 12 avril 2023.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 126-23**

DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE - 1560, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1560, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1560, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 12 avril 2023.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 127-23**

AIDE FINANCIÈRE PIIA CENTRE-VILLE - 1560, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la demande d'aide financière visant l'immeuble situé au 1560, avenue Saint-Louis dans le cadre du Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 22 mars 2023, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" » pour un total de 23 248 \$ excluant les taxes applicables, soit 1 848 \$ pour une enseigne et 21 400 \$ pour des travaux de rénovation, permettant au demandeur de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 11 000 \$.

Il est de plus résolu d'affecter un maximum de 11 000 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté « Second programme interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 128-23

AIDE FINANCIÈRE PIIA CENTRE-VILLE 1520-B, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la demande d'aide financière visant l'immeuble situé au 1520-B, avenue Saint-Louis dans le cadre du Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 22 mars 2023, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" » pour 200 \$ excluant les taxes applicables, permettant au demandeur de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 120 \$.

Il est de plus résolu d'affecter un maximum de 120 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté « Second programme interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

RÉSOLUTION
NO 129-23

AIDE FINANCIÈRE 1197, AVENUE SAINT-ÉDOUARD (AFFICHAGE ROUTE 116)

ATTENDU la demande d'aide financière visant l'immeuble situé au 1197, avenue Saint-Édouard dans le cadre du Règlement n° 1643 « Relatif au second programme de revitalisation à l'égard du secteur pôle de la route 116 et de l'avenue Saint-Louis »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 22 mars 2023, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1643 « Relatif au second programme de revitalisation à l'égard du secteur pôle de la route 116 et de l'avenue Saint-Louis » pour des travaux de 12 705 \$ excluant les taxes applicables, relatif à l'installation d'une enseigne, permettant au demandeur de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 750 \$.

Il est de plus résolu d'approprier une somme suffisante ne devant pas excéder 750 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Aide financière interventions secteur pôle de la route 116 » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION
NO 130-23

AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME HABITATION DURABLE 2022 (2292, AVENUE JULES-ROBERGE)

ATTENDU la demande d'aide financière visant l'immeuble situé au 2292, avenue Jules-Roberge dans le cadre du Règlement n° 1806 « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2022 »;

ATTENDU que les travaux effectués sont conformes aux dispositions dudit règlement et qu'ils ont été approuvés par le fonctionnaire désigné du programme;

ATTENDU qu'il y a lieu de verser la subvention;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le trésorier à verser 3 300 \$ aux propriétaires de l'immeuble situé au 2292, avenue Jules-Roberge dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1806 « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2022 ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Il est de plus résolu d'approprier 3 300 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Subventions - Plessisville Habitations durables » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 131-23

ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉMARCHE D2

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville le protocole d'entente 2023 - soutien au déploiement du service de la démarche D2 sur le territoire de Plessisville à intervenir avec la Corporation du développement durable, qui vise à assurer le déploiement d'un service d'accompagnement en développement durable pour les entreprises et organisations du territoire de Plessisville.

Il est de plus résolu d'approprier 7 500 \$ plus taxes de l'excédent de fonctionnement affecté « Redevances matières résiduelles » au bénéfice des activités de fonctionnement pour le paiement de la facture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 132-23

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX - MISE AUX NORMES DE LA STATION DE POMPAGE GARNEAU

ATTENDU la confirmation de monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc., en date du 28 mars 2023, visant l'acceptation provisoire des travaux de mise aux normes de la station de pompage Garneau exécutés par Deric Construction inc.;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux de mise aux normes de la station de pompage Garneau effectués par Deric Construction inc., en date du 20 mai 2022, comme mentionné dans la recommandation de monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc. en date du 28 mars 2023.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de 46 808,04 \$, excluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 5 %.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

PERMISSION TEMPORAIRE À FRUIT D'OR: ENTENTE INDUSTRIELLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

NO 133-23

ATTENDU l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées intervenue entre la Ville et Fruit d'Or inc. le 7 juillet 2021;

ATTENDU la demande de Fruit d'or d'augmenter ses rejets autorisés en eaux usées;

ATTENDU le refus de la Ville en raison de plusieurs demandes d'augmentation provenant de diverses industries et des projets de développement, et ce, tant que les travaux d'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration des eaux usées n'auront pas été faits;

ATTENDU QUE suivant ce refus, l'entreprise demande à la Ville d'augmenter le débit de pointe pour éviter de nombreuses pénalités à son endroit;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE PERMETTRE à l'entreprise Fruit d'or inc. d'augmenter les charges hydrauliques journalières maximales instantanées à 10 litres/seconde au lieu de 7 litres/seconde comme prévue l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées intervenue le 7 juillet 2021.

Il est de plus résolu cette que cette permission soit valide jusqu'au 31 décembre 2023. Elle pourra être renouvelée pour des périodes successives de douze (12) mois, après approbation par la direction générale.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 134-23**

ENTENTES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RUE SAINT-CALIXTE

ATTENDU les travaux de réhabilitation d'une partie des rues Saint-Calixte et Dionne et de l'avenue Grenier,

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent la construction d'un trottoir, de cases de stationnement et l'installation d'une borne fontaine sur des terrains privés;

ATTENDU QUE le trottoir doit passer sur le terrain appartenant à monsieur Michel Vallée;

ATTENDU QUE ce même trottoir et les cases de stationnement doivent être construits sur le terrain appartenant à Société Immobilière PBL inc.;

ATTENDU QUE la borne fontaine doit être installée sur le terrain appartenant à 9088-0451 Québec inc.;

ATTENDU QUE la Ville et chaque propriétaire veulent convenir des modalités afin de permettre la réalisation des travaux;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE CONCLURE les ententes suivantes avec chacun des propriétaires ci-après, soit:

- avec monsieur Michel Vallée, relative aux travaux d'abattage d'arbres et construction d'un trottoir sur une partie du lot 3 773 707 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, et visant à déterminer les modalités d'occupation du terrain et de la servitude réelle et perpétuelle à être convenue entre les parties à la fin des travaux;

- avec Société Immobilière PBL inc., relative aux travaux de construction d'un trottoir et de cases de stationnement sur une partie du lot 3 773 708 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, et visant à déterminer les modalités d'occupation du terrain et l'acte de cession à être convenu entre les parties à la fin des travaux;

- avec 9088-0451 Québec inc. relative aux travaux d'installation d'une borne-fontaine sur une partie du lot 6 501 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, et visant à déterminer les modalités d'occupation du terrain et de la servitude réelle et perpétuelle à être convenue entre les parties à la fin des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du Service du développement durable à signer les ententes pour et au nom de la Ville de Plessisville.

ADOPTÉE

VIE CITOYENNE

**RÉSOLUTION
NO 135-23**

**DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION DE BALLE-MOLLE MINEURE DE
PLESSISVILLE**

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 2 575 \$ à l'Association de balle-molle mineure de Plessisville pour l'entretien du terrain et pour l'achat d'équipements.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

RÉSOLUTION
NO 136-23

AIDE FINANCIÈRE FÊTE DES VOISINS 2023

ATTENDU l'activité « La Fête des voisins » qui aura lieu le 3 juin 2023 et pour laquelle la Ville de Plessisville participe ;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 100 \$ à chaque comité de citoyens qui organisera une activité dans le cadre de « La Fête des voisins » qui aura lieu dans la municipalité le 3 juin 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 137-23

SUBVENTION GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE AU SECONDAIRE

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une aide financière de 360 \$ à la polyvalente la Samare pour soutenir les étudiants qui participeront au Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire les 13 et 14 mai 2023, représentant 40 \$ par élève résidant à la Ville de Plessisville.

ADOPTÉE

GREFFE

RÉSOLUTION
NO 138-23

SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENERGIR

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'acte notarié à intervenir avec Énergir S.E.C. consistant en la création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation d'une conduite de gaz naturel en faveur du réseau de distribution et de transport de gaz naturel d'Énergir contre une partie du lot 6 449 532 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Plessisville (avenue Jules-Paquette).

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF AUX TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE L'AVENUE SAINT-LOUIS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement décrétant un emprunt de 753 000 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement pour les travaux de resurfaçage de l'avenue Saint-Louis. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à:

- financer en entier les sommes prévues à la subvention du Ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement, en empruntant 753 000 \$;
- dépenser une somme n'excédant pas 753 000 \$;
- décréter un emprunt aux fins d'acquitter les dépenses prévues sur une période de 10 ans;
- affecter chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1832 ET 1833

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 1832 « Modifiant diverses dispositions réglementaires en urbanisme » et 1833 « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2023 » ;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 1832 « Modifiant diverses dispositions réglementaires en urbanisme » et 1833 « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2023 ».

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 36.

GREFFIÈRE ADJOINTE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE